



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Ordre de service d'action

**Direction générale de l'alimentation  
Sous-direction du pilotage des ressources et des services  
Bureau de la qualité, de la performance et du pilotage des services  
251 rue de Vaugirard  
75 732 PARIS CEDEX 15  
0149554955**

**Instruction technique**

**DGAL/SDPRS/2025-501**

**01/08/2025**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2026

**Cette instruction abroge :**

DGAL/SDPRS/2023-501 du 02/08/2023 : Orientations stratégiques et priorités 2024 pour l'organisme DGAL

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Orientations stratégiques et priorités 2026 pour l'organisme DGAL

### Destinataires d'exécution

Mesdames et Messieurs les Préfets de région  
Mesdames et Messieurs les Préfets de département  
DRAAF  
DAAF  
DD(ETS)PP  
DDT(M)  
DGAL

**Résumé :** Cette instruction présente la stratégie et les orientations générales des missions relevant du programme 206 "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" pour l'année 2026.

**Textes de référence :**

IT DGAL/SDPRAT/2019-532 du 19 juillet 2018 - Mode opératoire "Dialogue de gestion du programme 206 "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" (OPE Dialogue de gestion)

Dans le cadre du dialogue de gestion piloté par la direction générale de l'alimentation (DGAL), la présente note fixe les orientations et priorités pour les services déconcentrés exerçant dans le périmètre du programme 206 pour l'année à venir. La préparation de l'entretien technique du dialogue de gestion du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » pour 2026 s'appuiera sur cette note.

## **I. Préparation des dialogues de gestion**

Comme chaque année, les calendriers des dialogues stratégiques et des dialogues techniques sont établis sous pilotage du secrétariat général. Les entretiens techniques sont à préparer conformément aux documents de référence rappelés dans le tableau ci-dessous (cf intranet du management par la qualité). Dans la mesure du possible, je vous invite à faire ressortir dans la note du RBOP qui servira de support à l'entretien technique, les priorités dégagées lors des dialogues stratégiques qui concernent le programme 206.

<b>Documents et applications de référence</b>	<b>Evolutions apportées ou prévues par la DGAL pour l'exercice 2026</b>
Protocole de gestion du programme 206 : mode opératoire « Dialogue de gestion » (OPE)	Toilettage du mode opératoire – fin juillet
Modèle de note du RBOP	Publication de la version 2026 – fin juillet
Pré-cadrages moyens humains : note modalités répartitions des moyens du modèle de DO	Publication de la version 2026 – fin juillet/début août
Dictionnaire des indicateurs	Mise à jour – courant juin
Cibles nationales des indicateurs	Publication des cibles 2026 – fin août 2025
Préparation du plan d'activité : ressources GAO	Maintien de la saisie de la GAO (plans d'activité et fiches d'activité) pour l'exercice 2026
Suivi des audits internes : OPE Qualishare	
Suivi des inspections et des inducteurs : DEDAL	

Le bureau de la qualité, de la performance et du pilotage des services peut être contacté pour toute interrogation à l'adresse suivante : [bqpps.sdprs.dgal@agriculture.gouv.fr](mailto:bqpps.sdprs.dgal@agriculture.gouv.fr)

## **II. Orientations et priorités de l'organisme DGAL pour 2026**

L'action de l'ensemble de l'organisme DGAL, qu'il s'agisse de l'administration centrale ou des services déconcentrés, contribuera aux enjeux stratégiques définis par la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : **renforcement de la souveraineté alimentaire, accompagnement à la transition environnementale et climatique ainsi que promotion d'une alimentation saine, sûre, durable et de qualité, ou encore renouvellement des générations d'agriculteurs.**

Par ailleurs, notre implication collective est toujours nécessaire s'agissant de **l'anticipation et la gestion des crises sanitaires** : cette année encore, je souhaite que ce point soit abordé systématiquement lors des entretiens.

Enfin, à tous les échelons, il importe de poursuivre des objectifs de **simplification, d'innovation et d'amélioration de la qualité de service** dans les territoires, au bénéfice de l'ensemble des acteurs, tout en étant attentifs aux **conditions de travail des agents**.

#### Vision stratégique de la DGAL 2024-2027

En 2026, notre action continuera de s'inscrire dans la **vision stratégique de la DGAL 2024-2027** qui sera déclinée au premier trimestre 2026 par une feuille de route 2026.

La feuille de route 2025 est consultable sur l'intranet de la DGAL : l'entretien technique permettra notamment d'aborder les avancées et difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre des livrables ou la déclinaison de certaines politiques publiques.

#### Orientations stratégiques pour l'année 2026

Pour l'année 2026, j'ai souhaité fixer à l'ensemble du collectif de travail les **cinq orientations stratégiques** présentées ci-après. Elles ne sont pas exhaustives des missions portées par les DRAAF et DDecPP dans le champ d'action de la DGAL.

##### **1. Redonner des perspectives aux filières d'élevage et préserver notre souveraineté alimentaire à travers la déclinaison des assises du sanitaire animal**

L'année 2025 est marquée par la **mise en œuvre des Assises du sanitaire animal**, une initiative clef pour refonder notre politique sanitaire en matière animale et renforcer la coopération entre les filières d'élevage et les autorités sanitaires. Nous devons en effet faire face aux défis actuels des épizooties qui s'accélèrent et s'intensifient en raison du dérèglement climatique et de l'augmentation des échanges mondiaux. Cette démarche ambitieuse vise à structurer des engagements communs pour améliorer la prévention, la surveillance et la gestion des risques sanitaires, tout en réunissant l'ensemble des acteurs autour d'une organisation et d'une doctrine financière renouvelées. Il s'agit d'un chantier stratégique pour l'avenir de la ferme France et pour préserver la souveraineté alimentaire de notre pays.

Les travaux sont actuellement en cours et ont pour ambition d'aboutir d'ici la fin de l'année à la signature de **contrats sanitaires de filières**, en vue d'un déploiement en 2026. Les responsabilités des différents acteurs en termes de prévention, de surveillance, de lutte ou d'anticipation seront redéfinies ce qui nécessitera, tout au long de l'année 2026, un accompagnement des filières et une adaptation de l'activité des services.

Une attention approfondie devra être portée à la prévention et à la préparation à d'éventuelles **crises sanitaires majeures**. La fièvre aphteuse et la peste porcine africaine constituent des risques sanitaires de grande ampleur, et il est impératif de mettre en place des stratégies de surveillance et de lutte renforcées pour éviter toute introduction et propaga-

tion sur notre territoire. Vous devrez également assurer, le cas échéant, la continuité des actions de lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse, l'influenza aviaire hautement pathogène, la tuberculose ainsi que des actions de gestion de la fièvre catarrhale ovine. La DGAL continuera à coordonner et mettre en œuvre des mesures concrètes pour renforcer la préparation et la résilience de nos filières agricoles face à ces menaces. Le suivi de l'évolution des situations épidémiques, ainsi que la mise à jour des plans d'urgence, devront être réalisés en continu, avec un objectif de réactivité et d'efficacité dans la gestion de chaque crise sanitaire.

A cet égard, vous pouvez utilement vous appuyer sur la nouvelle procédure nationale relative à la gestion des crises sanitaires, publiée en avril 2025 par mes services.

## **2. Garantir la sécurité sanitaire et la protection des productions agricoles**

Afin que les consommateurs bénéficient d'une alimentation sûre, nous poursuivrons le **déploiement de la police sanitaire unique**, en mettant l'accent sur la montée en puissance des contrôles dans les industries agro-alimentaires. Vous veillerez à ce que les agents suivent les formations adéquates, afin de consolider notre capacité à prévenir, surveiller et contrôler les risques sanitaires.

Les DDecPP poursuivront leurs opérations de contrôle ou de vérifications au sein des **abattoirs**. Elles instruiront également les dossiers de **réutilisation des eaux usées** dans les industries agro-alimentaires. Ces nouvelles dispositions, permises par l'évolution réglementaire adoptée en 2024 en vue de réaliser des économies d'eau, et qui s'inscrivent ainsi dans le plan eau du Gouvernement pour s'adapter au changement climatique, sont en effet attendues. Les DDecPP devront assurer un suivi rigoureux de cette réutilisation dans le respect des normes sanitaires et environnementales, en vue de garantir la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement.

Il conviendra également de poursuivre la préparation des **plans d'urgence** en cas d'introduction d'organismes de quarantaine prioritaires, pour lesquels les risques s'accroissent avec le changement climatique et l'amplification des échanges. Parmi ces organismes, le scarabée japonais (*Popillia japonica*), actuellement présent à nos frontières italienne et suisse, représente une menace croissante pour nos filières végétales, nos paysages et notre environnement.

Concernant l'usage des produits phytopharmaceutiques et la protection des cultures, vous accompagnerez l'information des agriculteurs et veillerez à la mise en œuvre des nouveaux **textes législatifs et réglementaires** (utilisation des drones et d'équipements de précision, facilitation des mesures d'arrachage d'office...)

## **3. Accompagner la transition environnementale et climatique dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation**

L'approche "**Une seule santé**", qui vise à concilier les enjeux de santé humaine, animale et environnementale, guidera votre action.

Nos objectifs incluent aussi le déploiement continu du Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (**PARSADA**), avec le suivi des plans d'actions des filières, notamment ceux confiés aux DRAAF. Vous assurerez le suivi de l'appel à projets France 2030 Prise de risques amont aval et massification de pratiques visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les exploitations agricoles (**PRAAM**). Vous contribuerez à la mise en œuvre de la stratégie **Ecophyto 2030**, au travers de sa territorialisation (axe 5) dans la suite de l'expérimentation conduite par les quatre D(R)AAF pilotes.

En parallèle, vous déployerez sur vos territoires la **Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat** (SNANC), dont la publication est attendue en 2025. Dans le cadre de la Politique prioritaire du Gouvernement relative à l'atteinte des **objectifs de la loi EGALIM** en restauration collective, vous veillerez à poursuivre l'accompagnement des acteurs de la restauration collective tant au travers des outils élaborés dans le cadre des travaux du Conseil national de la restauration collective que du déploiement de la plateforme "ma cantine". Cette action nécessite l'implication des services déconcentrés en lien avec les actions conduites dans les projets alimentaires territoriaux (PAT). Vous veillerez à consolider les actions en faveur de l'exemplarité de l'État et de ses établissements publics pour l'inscription et la télédéclaration sur la plateforme "ma cantine" ainsi que sur l'atteinte des 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de bio. Enfin, vous poursuivrez le processus de reconnaissance des PAT dans le respect des critères de reconnaissance renforcés détaillés dans l'instruction technique DGAL/SDATAA/2025-363.

#### **4. Consolider les modes opératoires intra UE et à l'international**

En matière de **certification vers les pays tiers** dans le domaine animal, Expadon 2 sera l'interface unique. L'accompagnement au changement tant des services que des opérateurs sera une priorité. Le programme continuera à évoluer en lien avec FranceAgriMer pour viser plus de fluidité, de simplicité, de dématérialisation. Pour les végétaux, le travail d'influence pour promouvoir l'utilisation de la certification électronique via TRACES NT sera maintenu, pour éviter le plus possible la rematérialisation des certificats phytosanitaires.

L'année 2026 devrait être marquée par des **accords de libre-échange ou de facilitation du commerce** (avec le Royaume Uni tout spécialement) susceptibles de modifier l'armement de certains postes de contrôle frontaliers. En lien avec les services du secrétariat général, la DGAL se mobilisera pour accompagner ce changement sur un plan technique, opérationnel et humain, pour lequel l'implication des DRAAF concernées à nos côtés sera cruciale pour négocier au mieux ce changement majeur à venir.

De nombreux **audits** tant des services de la Commission européenne que des pays tiers auront lieu en 2026. La DGAL sera particulièrement attentive à anticiper au mieux la mobilisation des équipes en services déconcentrés, dont la mobilisation continue sur ces sujets est

un facteur crucial de réussite dans ces étapes ultimes de négociations des ouvertures de marché ou de vérification des conformités au droit de l'UE.

## 5. Optimiser le fonctionnement de l'organisme DGAL

Vous poursuivrez la mise en œuvre de la **démarche de management par la qualité**, avec une attention particulière à avoir sur la gestion de la compétence (parcours qualifiants, supervisions...) et la bonne réalisation des audits internes, pour cette dernière année du cycle d'audit 2022-2026. Vous contribuerez aux travaux de programmation du cycle d'audit suivant.

La nécessaire **sobriété des dépenses**, dans un contexte budgétaire contraint, devra être une vigilance au cœur des actions de la DGAL et de ses services, afin de concilier efficacité et maîtrise des coûts.

Enfin, vous jouerez un rôle actif dans la **communication sur vos actions** auprès des parties prenantes et de la **valorisation des politiques publiques** menées par la DGAL auprès du grand public.

La directrice générale de l'alimentation  
Maud FAIPOUX